

**DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 241-245, 5^e Rue
(LOT 3 759 427 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, conformément aux dispositions du règlement N°2023-1237 relatif à la démolition d'immeubles de la Ville de Rouyn-Noranda, le comité de démolition de la Ville de Rouyn-Noranda tiendra une séance publique le 16 octobre 2023, à 19h40, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est.

Cette séance a pour but de présenter la demande de projet de démolition d'un bâtiment et de rendre une décision à cet effet concernant la propriété située au:

241-245, 5^e Rue

La demande concerne la démolition du bâtiment complet (situé dans la zone tampon) et le site vacant sera utilisé pour l'installation d'une station de mesure de la qualité de l'air. La demande est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 12^e jour de septembre 2023



Angèle Tousignant, greffière